



BAFA

STAGE THEORIQUE (HORS ODOD) STAGE APPROFONDISSEMENT

Fiche de renseignements dûment complétée à adresser par mail à votre délégué local

Coordonnées de l'agent ouvrant les droits		Nom du comité local <i>Cachet, date et signature</i>
Nom :	Prénom :	
Adhérent <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Dernière année d'adhésion :		
N° tél. portable ou domicile :		
N° tél. pro :		
Mail :		
Adresse :		<i>Signature de l'agent ouvrant les droits</i>
Code postal :	Ville :	
Douanier : en activité <input type="checkbox"/> en retraite <input type="checkbox"/>		Nbre d'enfants à charge :

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Né(e) le

enfant de douanier

bel-enfant de douanier

Nom du responsable légal pour le bel-enfant :

Pour bénéficier des aides BAFA « théorique et/ou approfondissement » joindre à l'imprimé :

BAFA théorique

Aide forfaitaire unique de 200 €

- Facture acquittée de l'organisme agréé,
- Attestation de stage.

BAFA approfondissement – aide de 35% du montant de la facture plafonnée à 800€

- Facture acquittée de l'organisme agréé avec l'intitulé du stage,
- Attestation de stage.

Les frais de transports sont à la charge des familles

- Photocopie du livret de famille,
- RIB : pour le mineur : RIB du représentant légal / pour le majeur : RIB du bénéficiaire

Pièces supplémentaires à joindre pour le bel-enfant :

- Photocopie du livret de famille du parent du bel-enfant
- Dernier avis d'imposition : si mariage ou PACS, avis du foyer ; si concubinage, avis du parent douanier et du parent du bel-enfant.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, assurance habitation principale, facture d'eau, EDF ou Box Internet, à l'exclusion des factures de téléphonie mobile)
- Documents délivrés par le juge aux affaires familiales précisant le mode de garde et la résidence du bel-enfant

L'envoi des dossiers et le paiement des deux aides peuvent s'effectuer séparément. N'hésitez pas à nous les envoyer au fur et à mesure

<p>Pour votre information, s'agissant d'un apprentissage, cette aide n'est accordée qu'aux enfants et beaux- enfants de douaniers</p>	<p><i>Réservé au siège de l'ODOD</i> N° de famille : 1000.....</p>
	<p>Aide calculée :</p>
	<p>Réglé le :/...../.....</p>
	<p>Date de réception au siège de l'ODOD</p>